

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-082

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	18
Suppléants présents : (Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	2
Votants :	20
Pour :	20
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Octobre à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Vicq Sur Breuilh sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
10 octobre 2025

PRESENTS : BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, GILLET Emilie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, REDON-SARRAZY Maryvonne, TARRADE Gilbert.

CREATION DE POSTES AU
TABLEAU DES
EFFECTIFS

ABSENTS EXCUSES :

- GENESTE Stéphanie (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE)
- REDEMPT Véronique (Pouvoir à Eric LAVOREL)

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LATOUILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

Le Président précise que plusieurs agents de la collectivité sont promouvables au titre de l'avancement de grade.

Il propose donc de créer au tableau des effectifs de l'EPCI, à compter du 1^{er} novembre 2025 :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- Deux postes d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe,
- Un poste d'agent de maîtrise principal.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20251020-2025-082-DE
Date de télétransmission : 03/11/2025
Date de réception préfecture : 03/11/2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'adopter la proposition du Président,
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois à compter du 1^{er} Novembre 2025,
- **APPROUVE** le tableau des effectifs mis à jour figurant ci-dessous :

Emploi permanents	Catégorie	Effectif Global				
		Effectifs			Temps de travail	
		Budgétaire	Pourvu	Vacant	Complet	Non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché Principal	A	1	1	0	1	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	2	1	1	2	0
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	2	0
Adjoint administratif	C	2	1	1	1	1
Total		7	5	2	6	1
FILIERE TECHNIQUE						
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0	1	0
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	1	1	0
Adjoint Technique	C	5	3	2	1	4
Total		8	4	4	4	4
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ère} classe	C	3	2	1	3	0
Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe	C	3	1	2	2	1
Adjoint Animation	C	4	3	1	4	0
Total		10	6	4	9	1
FILIERE SOCIALE						
Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle	A	1	1	0	0	1
Total		1	1	0	0	1
FILIERE CULTURELLE						
Assistant de conservation Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	1	0
Assistant de conservation Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	1	0

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20251020-2025-082-DE
Date de télétransmission : 03/11/2025
Date de réception préfecture : 03/11/2025

Adj. du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	1	0
Adj. du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	1	0
Total		4	3	1	4	0
TOTAL AGENTS TITULAIRES		30	19	11	23	7
AGENTS NON TITULAIRES		Budgété	Pourvu	Vacant	Complet	Non complet
Directrice ACM Magnac Bourg	B	1	1	0	1	0
Poste de Direction de l'ACM de Magnac-Bourg (Grade : Animateur principal de 1 ^{ère} classe)	B	1	0	1	1	0
Chargé de développement culturel et touristique (Grade : Attaché)	A	1	1	0	1	0
Chargé de valorisation des Archives du Père Castor (Médiateur culturel)	B	1	0	1	1	0
Poste de Direction de l'ACM de St Hilaire	B	1	1	0	1	0
Poste de Direction-Adjoint de l'ACM de St Hilaire	B	1	0	1	1	0
Animatrice ACM St Hilaire (25/35 ^e)	C	1	1	0	0	1
Animateur ACM St Hilaire (22/35 ^{ième})	C	1	0	1	0	1
Animateur ACM St Hilaire (22/35 ^{ième})	C	1	0	1	0	1
Animateur ACM St Hilaire (Contrat de professionnalisation)	C	1	0	1	1	0
Secrétaire administrative (20/35 ^e)	C	1	1	0	0	1
TOTAL AGENTS NON TITULAIRES		11	5	6	7	4
NOMBRE TOTAL DES AGENTS		41	24	17	30	11

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20251020-2025-082-DE
Date de télétransmission : 03/11/2025
Date de réception préfecture : 03/11/2025

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VICQ SUR BREUILH, LE 20 OCTOBRE 2025

Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET

Le Secrétaire de séance :
Christian LATOUILLE



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20251020-2025-082-DE
Date de télétransmission : 03/11/2025
Date de réception préfecture : 03/11/2025